



GLISSE BOIS

Film incolore sans silicone

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Améliore la glisse du bois sur les tables des machines, raboteuses, scies circulaires, dégauchisseuses
- Remplace l'utilisation du pain de paraffine
- Evite l'accumulation de la chaleur dû au frottement
- Augmente la performance des outils
- Facilite le travail
- Ne tâche pas
- Ne colle pas
- Permet un traitement de post finition du bois : vernis, peinture...
- Lubrification en menuiserie

DOMAINES D'APPLICATION

- Raboteuses
- Scies circulaires
- Dégauchisseuses
- Glissières en bois des tiroirs

MODE D'EMPLOI

- Bien agiter l'aérosol avant usage
- Placer le capillaire sur le diffuseur pour application précise
- Pulvériser par courtes pressions successives en dirigeant le jet sur les surfaces à lubrifier
- Renouveler régulièrement l'opération de lubrification r en fonction du nombre d'opération

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

- État physique : Liquide
- Couleur : Incolore
- Odeur : Solvant organique
- Point éclair : < à 0°C
- Point d'ébullition : < à 0°C
- Solubilité : Insoluble dans l'eau, soluble dans la plupart des solvants organiques
- Densité : 0.748 g/cm³

CONDITIONNEMENT

- Aérosol 650/400ml x 12 Code produit : 005301
- Bidon de 5l Code produit : 009512

STOCKAGE

- Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.



Cette fiche technique a été établie le 26/11/20 et annule toutes les fiches précédentes. Les renseignements fournis sont basés sur nos connaissances et expériences à ce jour. L'attention des utilisateurs attirée sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.